TABLE DES ORIENTATIONS

	Orientations	Dispositions	Intitulé
	Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	D1.1	Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur
		D1.2	Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au regard des objectifs de bon état, des objectifs assignés aux zones protégées et des exigences réglementaires
01		D1.3	Traiter et valoriser les boues des systèmes d'assainissement
		D1.4	Limiter l'impact des infiltrations en nappes
		D1.5	Valoriser le potentiel énergétique de l'assainissement
		D1.6	Améliorer la collecte des eaux usées de temps sec par les réseaux collectifs d'assainissement
		D1.7	Limiter la création de petites agglomérations d'assainissement et maîtriser les pollutions ponctuelles dispersées de l'assainissement non collectif
O2	Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	D1.8	Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme
		D1.9	Réduire les volumes collectés par temps de pluie

		D1.10	Optimiser le système d'assainissement et le système de gestion des eaux pluviales pour réduire les déversements par temps de pluie
		D1.11	Prévoir, en absence de solution alternative, le traitement des rejets urbains de temps de pluie dégradant la qualité du milieu récepteur
		D2.12	Prendre en compte l'eutrophisation marine dans la délimitation des zones vulnérables
		D2.13	Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables pour atteindre les objectifs du SDAGE
О3	Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	D2.14	Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE
		D2.15	Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface eutrophisées ou menacées d'eutrophisation
		D2.16	Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons
		D2.17	Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des masses d'eau altérées par ces phénomènes
O4	Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	D2.18	Conserver et développer les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements
		D2.19	Maintenir et développer les surfaces en herbe existantes (prairies temporaires ou permanentes)
		D2.20	Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques

		D2.22	Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles
O6	Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants	D3.23	Améliorer la connaissance des pollutions par les micropolluants pour orienter les actions à mettre en place
		D3.24	Adapter les actes administratifs en matière de rejets de micropolluants
07	Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau	D3.25	Intégrer dans les autres programmes et décisions pris dans le domaine de l'eau les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques du littoral et ceux des programmes d'actions adoptés sur les aires d'alimentation de captage (AAC)
		D3.26	Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral

		D3.27	Responsabiliser les utilisateurs de micropolluants (activités économiques, unions professionnelles, agriculteurs, collectivités, associations, groupements et particuliers)
O8	Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets	D3.28	Mettre en œuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de micropolluants
08	de micropolluants	D3.29	Poursuivre les actions vis-à-vis des effluents concentrés toxiques produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser leur recyclage
		D3.30	Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques
		D3.31	Maîtriser les usages des micropolluants dans les aires d'alimentation des captages (AAC)
O9	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	D3.32	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques
		D4.34	Agir sur les bassins en « vigilance nutriments » pour prévenir tout risque d'extension des phénomènes d'eutrophisation aux zones encore préservées
		D4.35	Renforcer la réduction des apports de nutriments dans les bassins prioritaires
		D4.36	Agir sur les bassins à enjeux « Macroalgues opportunistes » pour réduire les flux d'azote à la mer

Ī		1
		Réduire ou éliminer à la source les
	D4.40	pollutions chroniques ou accidentelles provenant des installations portuaires
		ou transitant par elles
	D4.42	Limiter l'impact des opérations de
	D 1 .42	dragage/clapage sur les milieux marins
	D4.43	Limiter ou supprimer certains rejets en
	5 11 15	mer
		-, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	D4.45	Faire évoluer les profils et évaluer les actions au fil d'une mise à jour des
		connaissances
		Identifier et programmer les travers
	D4.46	Identifier et programmer les travaux Iimitant la pollution microbiologique,
	D4.40	chimique et biologique à impact sanitaire

		D4.49	Limiter le colmatage des fonds marins sensibles
		D4.50	Réduire les quantités de macro et micro déchets en mer et sur le littoral afin de limiter leur impact sur les habitats et les espèces
	Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	D5.52	Classer les points de prélèvement en eau potable en fonction de la qualité de l'eau brute
		D5.53	Définir et diagnostiquer les aires d'alimentation des captages
016		D5.54	Mettre en œuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable
		D5.55	Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les périmètres de protection réglementaire et les zones les plus sensibles des aires d'alimentation de captages
		D5.56	Protéger les zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur

O17		D5.57	Mettre en œuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable
	Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions	D5.58	Encadrer les rejets ponctuels dans les périmètres rapprochés de captages
		D5.59	Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable
		D6.60	Éviter, réduire, compenser les impacts des projets sur les milieux aquatiques continentaux
	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	D6.61	Entretenir les milieux aquatiques et humides de façon à favoriser leurs fonctionnalités, préserver leurs habitats et leur biodiversité
		D6.62	Restaurer et renaturer les milieux dégradés, les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles
018		D6.63	Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral
		D6.64	Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral
		D6.65	Préserver, restaurer et entretenir la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères
		D6.66	Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale
		D6.67	Identifier et protéger les forêts alluviales

		D6.68	Décloisonner les cours d'eau pour restaurer certains traits hydromorphologiques, contribuer à l'atteinte du bon état écologique, et améliorer la continuité écologique
		D6.69	Supprimer ou aménager les ouvrages à marée des cours d'eau côtiers pour améliorer la continuité écologique
O19	Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état	D6.70	Aménager les prises d'eau des turbines hydroélectriques pour assurer la dévalaison et limiter les dommages sur les espèces migratrices
		D6.71	Diagnostiquer et établir un programme de restauration de la continuité dans les SAGE
		D6.72	Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales
		D6.73	Informer, former et sensibiliser sur le rétablissement de la continuité écologique
O20		D6.74	Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état
	Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces	D6.75	Établir et mettre en œuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente
021		D6.76	Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements piscicoles
		D6.77	Gérer les ressources marines
		D6.78	Réviser les catégories piscicoles des cours d'eau selon leur état fonctionnel

		D6.79	Assurer la circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux aquatiques continentaux et marins et le maintien de leur capacité d'accueil
		D6.80	Améliorer la connaissance des migrateurs amphihalins en milieux aquatiques continentaux et marins
		D6.81	Veiller à la préservation des stocks de poissons migrateurs amphihalins entre les milieux aquatiques continentaux et marins
		D6.82	Intégrer les dispositions du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie dans les SAGE
		D6.83	Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides
	Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	D6.84	Veiller à la cohérence des aides publiques en zones humides
		D6.85	Cartographier et caractériser les zones humides dans un objectif de connaissance et de gestion
		D6.86	Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme
O22		D6.87	Préserver la fonctionnalité des zones humides
		D6.88	Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes et cours d'eau alimentant une zone humide
		D6.89	Établir un plan de reconquête des zones humides
		D6.90	Informer, former et sensibiliser sur les zones humides

		D6.91	Mettre en place un dispositif de surveillance des espèces exotiques envahissantes
O23		D6.92	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces exotiques envahissantes
	Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes	D6.93	Éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes par les activités humaines
		D6.94	Intégrer la problématique des espèces exotiques envahissantes dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion
	Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	D6.95	Zoner les contraintes liées à l'exploitation des carrières ayant des incidences sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides
		D6.96	Évaluer l'incidence des projets d'exploitation de matériaux sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques continentaux et des zones humides
O24		D6.97	Définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les schémas des carrières
		D6.98	Évaluer l'impact de l'ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de l'alimentation en eau potable
		D6.99	Prévoir le réaménagement cohérent des carrières par vallée
		D6.100	Réaménager les carrières
		D6.101	Gérer dans le temps les carrières réaménagées

		D6.102	Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires
		D6.103	Planifier globalement l'exploitation des granulats marins
		D6.104	Améliorer la concertation
		D6.105	Éviter, réduire, compenser les impacts des plans d'eau
O25	Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion	D6.106	Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau
	des plans d'eau existants	D6.107	Établir un plan de gestion des plans d'eau
		D6.108	Le devenir des plans d'eau hors d'usage
		D7.109	Mettre en œuvre une gestion concertée
	Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine	D7.110	Poursuivre la définition et la révision des volumes maximaux prélevables
O26		D7.111	Adapter les prélèvements en eau souterraine dans le respect de l'alimentation des petits cours d'eau et des milieux aquatiques associés
	Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine	D7.112	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG103 TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS
O27		D7.113	Modalités de gestion des masses d'eau souterraine FRGG092 CALCAIRES TERTIAIRES LIBRES ET CRAIE SENONIENNE DE BEAUCE et FRGG135 CALCAIRES TERTIAIRES CAPTIFS DE BEAUCE SOUS FORET D'ORLEANS
		D7.114	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG218 ALBIEN- NEOCOMIEN CAPTIF

		D7.115	Modalités de gestion locales pour les masses d'eau souterraine FRHG001, FRHG202 et FRHG211
		D7.116	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG208 Craie de Champagne Sud et Centre
		D7.117	Modalités de gestion pour la partie nord de la masse d'eau souterraine FRHG209 Craie du Sénonais et du pays d'Othe
		D7.118	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG210 Craie du GATINAIS
		D7.119	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG308 Bathonien- Bajocien plaine de Caen et du Bessin FRHG213
		D7.120	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG102 TERTIAIRE DU MANTOIS A L'HUREPOIX
		D7.121	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG107 EOCENE ET CRAIE DU VEXIN FRANÇAIS
		D7.122	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG205 (CRAIE PICARDE)
	Protéger les nappes stratégiques à O28 réserver pour l'alimentation en eau potable future	D7.123	Modalités de gestion de l'Yprésien de la masse d'eau souterraine FRHG104 Eocène du Valois
O28		D7.124	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG092 Calcaires tertiaires libres et Craie sénonienne de Beauce

		D7.125	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée
		D7.126	Modalités de gestion des masses d'eau souterraine FRHG101 Isthme du Cotentin, FRHG202 : Craie altérée de l'estuaire de la Seine et FRHG211 : Craie altérée du Neubourg —Iton-Plaine St- André
		D7.127	Modalité de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG135 Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans
		D7.128	Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future
O29	Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface	D7.129	Mettre en œuvre une gestion concertée des masses d'eau de surface dans les situations de pénurie
		D7.130	Gérer, contrôler et encourager la diminution des prélèvements dans les masses d'eau de surface et nappes d'accompagnement
		D7.131	Développer la cohérence des seuils et les restrictions d'usages lors des étiages sévères
O30	Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	D7.132	Développer la prise en compte des nappes souterraines dans les arrêtés cadres départementaux sécheresse
O31	Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	D7.133	Lutter contre les fuites dans les réseaux AEP
		D7.134	Favoriser les économies d'eau et sensibiliser les acteurs concernés
		D7.135	Développer les connaissances sur les prélèvements

		D7.136	Maîtriser les impacts des sondages et des forages sur les milieux
		D7.137	Anticiper les effets attendus du changement climatique
		D8.138	Identifier les zones d'expansion des crues
O32	Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	D8.139	Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues fonctionnelles dans les documents d'urbanisme
		D8.140	Eviter, réduire, compenser les installations en lit majeur des cours d'eau
O33	Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues	D8.141	Privilégier les techniquesle ralentissement dynamique des crues
O34	Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées	D8.142	Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets
		D8.143	Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée
O36	Acquérir et améliorer les connaissances	L1.146	Poursuivre la recherche sur les substances toxiques et sur leurs impacts écosystémiques
		L1.147	Améliorer les connaissances des rejets, des pertes non-intentionnelles et des stocks de radionucléides
		L1.148	Étudier les causes, les manifestations et l'impact de l'eutrophisation sur les différents types de milieux
		L1.149	Étudier les transferts de contaminants et de nutriments vers les milieux aquatiques

		L1.150	Améliorer la connaissance des liens entre les différentes perturbations qui s'exercent sur le milieu et les effets sur le milieu, développer des outils permettant de quantifier les impacts
		L1.151	Connaître les habitats aquatiques et la faune associée en vue de leur préservation et restauration pour le maintien durable des populations
		L1.152	Étudier l'impact de l'extraction des granulats marins sur le milieu
		L1.153	Connaître les relations eaux souterraines - eaux de surface - écosystèmes terrestres
		L1.154	Pérenniser les réseaux de surveillance de la qualité des eaux
		L1.155	Mettre en place de nouveaux dispositifs de surveillances pour mieux évaluer les risques écotoxicologiques
		L1.156	Améliorer la connaissance sur les apports de déchets au milieu marin et les impacts des nano-déchets
O37	Améliorer la bancarisation et la diffusion des données	L1.157	Poursuivre la caractérisation des milieux, des pressions et la bancarisation des données
		L1.158	Améliorer la diffusion des données
		L1.160	Prendre en compte le Bilan Carbone lors de la réalisation de nouveaux projets

		L2.163	Renforcer la synergie, la coopération et la gouvernance entre les acteurs du domaine de l'eau, des inondations, du milieu marin et de la cohérence écologique
O39	Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	L2.164	Structurer et consolider les maîtres d'ouvrages à une échelle hydrographique pertinente et assurer leur pérennité
		L2.165	Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations
		L2.166	Déterminer les SAGE nécessaires et identifier les périmètres de SAGE
O40	Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE et de la contractualisation	L2.167	Veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés
		L2.168	Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE
		L2.169	Renforcer les échanges entre les CLE et les acteurs présents sur le territoire du SAGE
		L2.170	Renforcer l'intégration des objectifs littoraux dans les SAGE

		L2.171	Favoriser la mise en place de démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme
		L2.172	Favoriser la contractualisation
	Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	L2.173	Sensibiliser le public à l'environnement
		L2.174	Former les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau
		L2.175	Soutenir les programmes d'éducation à la citoyenneté dans le domaine de l'eau
041		L2.176	Communiquer par le biais des outils de gestion de l'eau
		L2.177	Sensibiliser tous les publics aux changements majeurs futurs, en particulier aux changements climatiques
		L2.178	Communiquer sur les évolutions du climat et les aspects socio-économiques
	Améliorer et promouvoir la transparence	L2.179	Alimenter l'information économique sur l'eau
O42		L2.180	Alimenter un observatoire des coûts unitaires
		L2.181	Assurer la transparence sur les coûts des services et les coûts environnementaux
		L2.182	Assurer la transparence sur la récupération des coûts
		L2.183	Améliorer la transparence sur les besoins de renouvellement et de mise aux normes des équipements des services d'eau et d'assainissement
O43	Renforcer le principe pollueur- payeur et la solidarité sur le territoire	L2.184	Moduler les redevances pour appliquer une tarification incitative

		L2.185	Conditionner les aides au respect de la réglementation
		L2.186	Favoriser la solidarité entre les acteurs du territoire
O44	Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	L2.187	Financer les actions permettant d'atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE
		L2.188	Favoriser une synergie entre aides publiques et politique de l'eau
		L2.189	Rendre localement le contexte économique favorable aux systèmes de production les moins polluants
		L2.190	Développer l'analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE
		L2.191	Évaluer et prendre en compte les services rendus par les écosystèmes aquatiques